



Cheque égaré par la banque de mon créditeur

Par **babajo**, le **21/05/2008** à **17:55**

Bonjour
Le banquier de mon fournisseur (E.Leclerc) a égaré le chèque en paiement de mes achats.
Ma banque avertie par ledit banquier, m' en informe et me demande si je l' autorise à débiter mon compte et m' assure qu' en cas où le chèque serait retrouvé de ne pas effectuer un nouveau débit.
Elle me dit tout de même que je peux refuser le débit de mon compte.
Je n' ai pas trop confiance dans ce genre d' opération,
Que dois-je faire.
Merci,
Babajo

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **17:26**

Bonjour,
Je vous conseille de prendre directement contact avec votre fournisseur, celui ci pourra en cas de double encaissement vous rendre la somme trop perçue.
Il s'agit apparemment, d'une grosse société, restant en principe dans la légalité, et ne voulant pas décevoir ses interlocuteur.
Si il existe une relation de confiance entre vous, et les banques, alors il n'est pas trop risqué d'autoriser le prélèvement.
Toutefois je vous conseille d'[s]autoriser le nouveau paiement en réalisant une opposition sur le chèque perdu[/s]. Celui ne pourra ainsi pas être encaissé.
Cordialement